

BULLETIN D'ENGAGEMENT TRIAL

Championnat des Pays de la Loire 2022

- 20 Mars Lombron Ascop le Mans J-Michel Blin Le mortier Charmant 72 360 Sillé le philippe
- 8 Mai Chalonnnes sur Loire Tc Chalonnais Michel Bertaud 2 rue de la gâtine 49450 St André de la marche
- 12 Juin Tc Francueil Gilles Toyer 3 rue de St Martin le Beau 37270 Athée sur Cher
- 26 Juin Mc St Léonard des Bois Joël Beucher 2 Le Grand Collin 72130 St Léonard des Bois
- 28 Août Dehault Tc 72 Joël Agin 2 bis impasse des Fours 72300 Juigné sur Sarthe
- 11 septembre Sougé le Ganelon Tc72 Joël Agin 2 bis impasse des fours 72300 Juigné sur Sarthe
- 18 septembre Vichères Michel Chevereau Huche-loup 28330 Les Etilleux
- 23 octobre Club moto sucéen Nicolas Chevreuil 209 rue descartes 44240 Sucé sur erdre

hors championnat :

16 octobre Chalonnnes sur loire Tc chalonnais Michel Bertaud 2 rue de la gâtine St André de la marche

Nom. Prénom.....Né le.....
Adresse.....
Code postal.....Ville.....
Club.....Ligue.....
N° Licence.....typemoto.....cylindrée
CASM ou permis moto
Mail@.....Tel :

Categories Senior 1 Open Senior2 Senior 3+ Senior 3 Senior4+
 Senior 4 Espoir 4 TRE2 TRE3
 Chalenge vintage S4 + chalenge vintage S4

tarif adulte : 28 euros **majoré de 8 euros** le jour de l'épreuve.

Jeunes moins de 19 ans : 15 euros **majoré de 8 euros** le jour de l'épreuve.

Je demande à m'engager dans cette épreuve de trial. Je reconnais avoir pris connaissance du règlement particulier et m'engage à le respecter, ainsi qu'à me conformer aux directives des organisateurs et officiels et m'engage sur l'honneur à ne pas utiliser de substances dopantes figurant sur la liste du comité olympique international. Certifie exacts les renseignements ci-dessus.

Fait à.....le...../...../2022 Lu et approuvé

Signature obligatoire.

tout bulletin dont le droit d'engagement ne sera pas joint ne pourra être pris en considération.
Tout bulletin devra être retourné au **plus tard 10 jours** avant l'épreuve. Afin de bénéficier du prix minoré.
Aucun chèque ne sera encaissé avant l'épreuve.
Modifié le 15/04/2022 par Michel Bertaud